

REGLEMENT DU JEU « La Grande Roue de Noël »

ARTICLE 1. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DE L'OPERATION

La société SASU MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB au capital social de 770 700 euros, immatriculée au RCS sous le numéro 438 180 523, dont le siège social est situé à MONTPELLIER (34000), Domaine de Grammont, ci-après dénommée « MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB », organise le 20/12/2023 à partir de 19h30 jusqu'à 21H00 (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après désigné le « **Jeu** » dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu se déroulera au Stade de la Mosson lors de l'avant match de la rencontre du Championnat de France de Ligue 1 Uber Eats Montpellier HSC – Olympique de Marseille, spécifiquement parvis Haut Languedoc et parvis Gévaudan.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- Des membres du personnel de la société MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB.
- Des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Il n'est autorisé qu'une (1) seule participation par personne (même nom, même prénom) pendant toute la durée du Jeu. Dans le cas où un participant effectue plusieurs participations, il ne sera tenu compte que de la 1ère participation.

Si un participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB à l'adresse suivante : accueil@mhscfoot.com, uniquement pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 4. MODALITES DE PARTICIPATION

Afin de participer au Jeu, chaque participant doit impérativement :

- Être en possession d'un titre d'accès à la rencontre MHSC – OM du 20 décembre 2023.
- Remplir un formulaire de participation
- Être vêtu d'un produit (pull, bonnet, casquettes...) logoté aux couleurs du MHSC et mentionnant le logo du MHSC.
- Être sélectionné aléatoirement parmi les spectateurs majeurs par les équipes du club présents sur les parvis
- Les personnes sélectionnées devront remporter un duel de Chi Fu Mi en 3 manches contre un membre des équipes du MHSC

En cas de victoire, ils pourront tourner la roue des cadeaux sur laquelle sera indiqué « Gagné », « Retente ta chance », « Perdu »

- Si « Retente ta chance » : la personne retourne la roue
 - Si « Perdu » : la personne a perdu
 - Si « Gagné » : la personne pourra ouvrir un cadeau au pied du sapin dans lequel sera indiqué son lot
 - Un bon cadeau lui sera alors remis pour aller le retirer
- Accepter le règlement du jeu.
- Valider sa participation.

MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des participations au Jeu. Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse au présent règlement. Toute participation devra être loyale.

Une seule participation par personne (même nom, adresse, email) pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 5. INFORMATION DES GAGNANTS

Le gagnant seront personnellement avertis par MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB sur place à l'issue de la remise du bon cadeau.

ARTICLE 6. LOTS

LOTS	QTÉ	PRIX TTC UNITAIRE
Appareils à raclette Grill Mandine	3	18,99 €
Sèche-cheveux Babyliss	1	21,60 €
Rasoir électrique Philips	1	29,99 €
Enceintes Clip 3 JBL	2	34,99 €
Friteuse sans huile Medek	1	39,99 €
Imprimante tout-en-un HP	1	49,99 €
Machine à café à capsules Medek	1	54,99 €
Vidéoprojecteur	1	59,00 €
Aspirateur balai Rowenta	1	99,99 €
GPS Go TOMTOM	1	79,99 €
Tablette 10.1 pouces	1	79,99 €
Airpods Apple	1	134,00 €
Barre de son JBL	1	129,99 €
Smartphones Samsung Galaxy A04s	2	109,99 €
TV HD 32 pouces TCL	1	149,99 €
Multicuiseur Cookeo Moulinex	1	149,99 €
Montre connectée Samsung Galaxy Watch Samsung	1	139,99 €
Ordinateur portable ACER	1	249,99 €

Trotinette électrique Miscoot	1	199,99 €
Appareil photo Instax	1	0,00 €
2 places VIP pour MHSC-LOSC	1	300,00 €
Participation lors de MHSC-LOSC	1	0,00 €
Expérience canapé lors d'un match de Ligue 1 Uber Eats	1	0,00 €
Maillot Savanier dédié	1	100,00 €
Maillot Tamari dédié	1	100,00 €
Maillot Lecomte dédié	1	100,00 €
Expérience « Running MHSC Store »	1	Max 500€
Expérience Curva lors d'un match de Ligue 1 Uber Eats	1	0,00 €
Bons d'achats KAPORAL de 200€	2	200,00 €
Bons d'achats KAPORAL de 100€ TTC	10	100,00 €

Ces lots sont strictement nominatifs et, à ce titre, ne seront ni cessibles, ni échangeables et non remboursables. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur lot, ils n'auraient droit à aucune compensation.

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre leur équivalent en espèces ou sous toute autre forme.

MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé par d'autres lots d'une valeur équivalente.

ARTICLE 7. MISE A DISPOSITION DES LOTS

Le retrait des lots se fera au MHSC Store Odysseum aux heures et jours d'ouvertures du jeudi 21/12/2023 à 10h au samedi 20/01/2023 à 19h

Le retrait se fera sur présentation du bon de retrait qui sera conservé par les vendeurs du MHSC Store Odysseum.

ARTICLE 8. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Il est possible de consulter et d'imprimer le présent règlement du Jeu en consultant le lien sur le site internet du MHSC à l'adresse suivante : <https://www.mhscfoot.com>

Le présent règlement a été déposé en l'Étude de la Maître DURROUX de l'étude EXADEX - 161 rue Yves Montand Parc 2000 - 34083 Montpellier, qui s'est assuré de sa régularité. Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB
Domaine de Grammont
34000 Montpellier

Le timbre de la demande d'envoi du règlement pourra être remboursé à tout participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du règlement du Jeu selon les modalités suivantes :

- Le participant devra indiquer ses coordonnées complètes et envoyer sa demande avant le 10/07/2019 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- Remboursement du timbre d'envoi sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g ;
- Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) ;
- Toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 10/07/2019 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

En dehors des demandes d'envoi du règlement, il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 9. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du participant, telles que (i) pour les participants, leur adresse e-mail et (ii) pour le gagnant, en sus, sa civilité, ses nom, prénom et adresse postale (ci-après dénommées ensemble les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le participant, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB aura accès aux coordonnées personnelles du participant. **Une fois le Jeu terminé et les lots mis à disposition du gagnant, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB supprimera les Données Personnelles des participants, à l'exception de ceux disposant d'un compte client sur le site Montpellier Hérault Sport Club.**

Nonobstant ce qui précède, si et seulement si le participant a coché la case prévue à cet effet dans le formulaire de participation du Jeu, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB pourra conserver ses Données Personnelles et les utiliser pour lui envoyer des emails relatifs aux offres du site mhscfoot.com.

Le cas échéant, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB utilisera les Données Personnelles du participant à la seule fin de l'envoi desdites offres, et ne les transférera aucunement aux éventuelles sociétés partenaires du Jeu.

Le participant disposera de la faculté de se désinscrire des newsletters à tout moment *via* un lien cliquable présent en bas de chaque newsletter.

Conformément à sa politique de confidentialité, MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB pourra communiquer les Données Personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le participant peut à tout moment exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et de portabilité des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, ses nom, prénom, et adresse postale) :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil@mhscfoot.com

- par courrier postal à l'adresse suivante :

MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB

Domaine de Grammont

34000 Montpellier

ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après dénommés les « **Contenus** »), auxquels le participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB est titulaire et/ou dûment licenciée par les ayants droit de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au présent règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite du MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB.

ARTICLE 11. RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à mhscfoot.com et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 12. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devrait être modifié,

écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu et de reporter toute date annoncée.

En cas de litige ou de contestation, les participants ou gagnants peuvent adresser leurs demandes à accueil@mhscfoot.com dans un délai de 15 jours à compter de la notification par le MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB de la modification, l'annulation ou le report du Jeu.

MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 13. LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Le Jeu étant organisé par une société française, celui-ci est soumis à la loi française, en vertu de la législation actuellement en vigueur.

Les dispositions du présent règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux Tribunaux de Montpellier, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.